

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°26-DP028

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37) – Approbation de l'avenant n°03

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-3,

VU la délibération n°26-DC058 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment, concernant les marchés ou accords-cadres de service et fourniture dont le montant de la consultation est inférieur aux seuils européens en € HT, de prendre toute décision de les conclure, de les signer ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37), notifié le 08 décembre 2023, à la société SAFEGE SAS, pour un montant total tranche fermes et tranches optionnelles 1 et 2 de 165 800 € HT soit 198 960 € TTC,

VU l'avenant n°01 notifié le 28 juin 2024 portant sur la réalisation de l'étude d'un second scénario (liaison Injoux/Billiat au réseau de Génissiat et création d'une nouvelle STEU sur Génissiat) pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC,

VU l'avenant n°02 notifié le 11 juin 2025 portant sur l'affermissement de la tranche optionnelle n°1 et la modification de ladite tranche pour un montant de – 9 400 € HT soit – 11 280 € TTC,

CONSIDERANT qu'au vu des charges hydrauliques concernées et des obligations de mise en conformité du système d'assainissement, la mise en place de bassins de stockage-restitution au droit de deux postes de refoulement apparaît nécessaire afin de limiter les déversements au milieu naturel ; que ces bassins permettent de gérer le temps de pluie le plus en amont du système de collecte et évitent un surdimensionnement du poste de refoulement situé en aval ; qu'il convient en conséquence d'intégrer au marché de maîtrise d'œuvre une mission complémentaire relative à la conception de ces ouvrages ;

CONSIDERANT que cette mission comprend la réalisation des études AVP et PRO, intégrant les contraintes spécifiques liées :

- à l'implantation des ouvrages au droit des futurs postes,
- à leur fonctionnement hydraulique en lien avec les réseaux,
- à leur intégration aux équipements électromécaniques et aux systèmes d'automatismes (gestion des niveaux, régulation des débits, prévention des déversements) ;

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°03 s'élève à 13 420 € HT soit 16 104 € TTC ; que le nouveau montant du marché est de 110 120 € HT, soit 132 144 € TTC ; que la totalité des avenants conduit à une augmentation de 14,56 % du montant initial du marché ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant n°03 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valsershône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37), ayant pour objet les modifications précitées, d'un montant de 13 420 € HT soit 16 104 € TTC, tel que joint en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit avenant n°03 et de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valsershône, le 25 juin 2026

Le Président,
Guy LARMANJAT

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

26 JUIN 2026

26 JUIN 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 3

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Terre Valserhône Régie des eaux
177, rue Santos Dumont
01200 VALSRHÔNE

B - Identification du titulaire du marché public

SAFEGE SAS - SUEZ Consulting
Savoie Technolac – 48, avenue du Lac du Bourget
73377 LE BOURGET DU LAC
Numéro de SIRET 542 021 829 00495 - Code NAF 7112B
Mail : florent.pezet@suez.com - Tel : +33 4 79 26 46 00

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37)

■ **Date de la notification du marché public : 08/12/2023**

■ **Montant initial du marché public :**

TRANCHES	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE FERME AVP + MISSIONS COMPLEMENTAIRES	32 700.00 €	6 540.00 €	39 240.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	63 400.00 €	12 680.00 €	76 080.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 2	69 700.00 €	13 940.00 €	83 640.00 €
MONTANT TOTAL avec TO1	96 100.00 €	19 220.00 €	115 320.00 €
MONTANT TOTAL avec TO2	96 700.00 €	19 340.00 €	116 040.00 €

■ Montant suite aux avenants 1 et 2 :

TRANCHES	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE FERME AVP + MISSION COMPLEMENTAIRE SUITE AVENANT 1	42 700.00 €	8 540.00 €	51 240.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1 MODIFIEE SUITE AVENANT 2	54 000.00 €	10 800.00 €	64 800.00 €
MONTANT TOTAL avec avenants 1 et 2 avec T01	96 700.00 €	19 340.00 €	116 040.00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Au vu des charges hydrauliques concernées et des obligations de mise en conformité du système d'assainissement, la mise en place de bassins de stockage-restitution au droit de deux postes de refoulement apparaît nécessaire afin de limiter les déversements au milieu naturel. Ces bassins permettent de gérer le temps de pluie le plus en amont du système de collecte et évitent un surdimensionnement du poste de refoulement situé en aval. Ainsi, un bassin de stockage-restitution ne sera pas nécessaire au niveau de la station d'épuration à Génissiat.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché de maîtrise d'œuvre une mission complémentaire relative à la conception de ces ouvrages.

Cette mission comprend la réalisation des études AVP et PRO, intégrant les contraintes spécifiques liées :

- à l'implantation des ouvrages au droit des futurs postes,
- à leur fonctionnement hydraulique en lien avec les réseaux,
- à leur intégration aux équipements électromécaniques et aux systèmes d'automatismes (gestion des niveaux, régulation des débits, prévention des déversements).

Elle comprend également :

- L'analyse comparative de solutions techniques (réhabilitation d'ouvrages existants versus création d'ouvrages neufs).
- L'étude de variantes d'implantation et de choix techniques visant à optimiser le fonctionnement hydraulique et les conditions d'exploitation.
- Le dimensionnement et la définition des principes de fonctionnement des ouvrages.

Ces éléments induisent une complexité technique particulière nécessitant des études spécifiques et une coordination étroite entre les différents corps d'état.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant (AVP/PRO - BSR) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 420 €
- Montant TTC : 16 104 €
- % d'évolution de la totalité des avenants au regard de la TF et TO1 : + 14,56 %

Conformément aux dispositions de l'article R. 2194-3 du code de la commande publique, l'ajout de cette prestation supplémentaire est devenu nécessaire et ne figurait pas dans le marché initial. Le changement de titulaire pour la réalisation des études et du suivi desdits travaux n'est pas pertinent d'un point de vue technique et financier.

Nouveau montant du marché public :

TRANCHES	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE FERME AVP + MISSION COMPLEMENTAIRE	32 700.00 €	6 540.00 €	39 240.00 €
TOTAL AVENANT 1 (AVP 2)	10 000.00 €	2 000.00 €	12 000.00 €
TOTAL AVENANT 2 (MODIFICATION TO 1)	54 000.00 €	10 800.00 €	64 800.00 €
TOTAL AVENANT 3 (MODIFICATION TO 1 AVEC AJOUT AVP - PRO – BSR POUR REALISATION DE BASSINS DE STOCKAGE- RESTITUTION)	13 420.00 €	2 684.00 €	16 104.00 €
MONTANT TOTAL	110 120.00 €	22 024.00 €	132 144.00 €

La répartition du montant de l'avenant 3 par élément de mission est la suivante :

Élément de mission	Répartition en % du montant
AVP	40 %
PRO	60 %

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PEZET Florent		

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A, le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)